



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de solidarite

Question écrite n° 49577

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile que connaissent les demandeurs d'emplois beneficiaires de l'allocation specifique de solidarite. Alors que l'ensemble des autres demandeurs d'emplois indemnises par l'Unedic ont beneficie d'une revalorisation de leur allocation chomage au 1er janvier de l'annee, les beneficiaires de l'ASS n'ont obtenu aucune augmentation. Cette situation perdure depuis 1992. Cela est inacceptable. En consequence, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour mettre un terme a cette injustice y compris pour le rattrapage de la baisse de pouvoir d'achat subie ces quatre dernieres annees par les beneficiaires de l'ASS.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49577

Rubrique : Chomage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1309